

Malika DURAUD

le 18 novembre 2009

Monsieur Bernard THIBAUT
Secrétaire Général de la CGT
263, rue de Paris
93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Objet : APPEL AU CONGRES CONFEDERAL DE NANTES

LRAR n° 54 027 386 2 FR

Monsieur le Secrétaire Général,

J'attends toujours une réponse à mon précédent courrier du 10 septembre 2009 (joint) qui évoquait de graves dysfonctionnements au sein de la CGT.

Des camarades de la CGT, choqués par le contenu de ce document, m'ont communiqué une « information de la commission exécutive du syndicat UFCM-CGT Paris 12-Centraux », mon syndicat, datée du 25 octobre 2009. Elle a été diffusée auprès de certains adhérents de la CGT. Je te joins ce document.

Il est la confirmation des pratiques indignes que j'évoquais dans mon courrier du 10 septembre 2009, utilisées par des responsables de la CGT avec la caution des structures de la CGT.

Sans revenir, sur les mensonges éhontés que contient ce document ni sur la présentation délibérément fallacieuse des faits évoqués, un paragraphe a particulièrement retenu mon attention.

Celui évoquant le congrès du syndicat UFCM-CGT de Paris 12, le 15 juin 2009, au cours duquel une « délibération » a été votée décidant de ne plus me remettre mes timbres à compter du jour du congrès.

Cette formulation de la direction du syndicat reconnaît que j'étais adhérente au 15 juin 2009.

Dans ces conditions :

- **Est-il normal qu'adhérente au syndicat, je n'ai pas été convoquée au congrès du 15 juin 2009 ?**
- **Non convoquée à ce « congrès », comment est-il possible, alors qu'un point de l'ordre du jour du congrès concernait la « non délivrance de mes timbres syndicaux », je n'ai pas été mise en capacité de m'expliquer ou de présenter ma « défense » par rapport aux accusations mensongères portées contre moi ?**
- **Que penses tu des statuts en vigueur au sein du syndicat UFCM-CGT de Paris 12 qui institutionnalisent l'arbitraire et permettent de se débarrasser de n'importe quel syndiqué sans respecter ses droits ni les statuts de la CGT ?**
- **Est-il normal que j'apprenne cette « exclusion qui ne dit pas son nom » par l'intermédiaire d'un communiqué qui ne m'est même pas adressé ?**
- **Est-il normal que les dirigeants du syndicat CGT de Paris 12 n'aient pas eu la décence de m'informer de cette décision inique, continuant ainsi à nier jusqu'à mon existence ?**

Si j'avais été destinataire du compte rendu de ce « congrès », j'aurais pu vérifier les conditions d'organisation du vote sur la décision me concernant.

J'aurais pu, aussi, m'assurer que l'ordre du jour comportait bien un point sur le sort réservé à Pierre de Vizcaya par la CGT. Pierre, salarié du CE SNCF CLIENTELES et délégué du personnel CGT a été « suspendu » par la Commission Exécutive du syndicat de Paris 12, fin 2007, sans procédure contradictoire.

Quelles suites le congrès a-t-il donné à cette « suspension » ?

Tes absences de réponses à mes précédents courriers sont inadmissibles !

Par contre, syndiquée à la CGT depuis près de 30 ans, j'y ai des droits. Je refuse de me laisser « jeter dehors » dans ces conditions abjectes par des dirigeants peu scrupuleux qui montrent par leur attitude qu'ils sont complices du harcèlement que je subis depuis trop longtemps au sein du CE SNCF CLIENTELES.

Je demande que, dans le cadre du prochain congrès confédéral à Nantes, mon cas soit évoqué et que, conformément aux statuts, le congrès serve de « chambre d'appel » par rapport à la décision du syndicat de Paris 12 ayant décidé, arbitrairement, de ne plus me donner mes timbres et donc de m'exclure de fait.

Le Congrès de la CGT a capacité à se prononcer sur les conditions dans lesquelles cette exclusion déguisée a été prise.

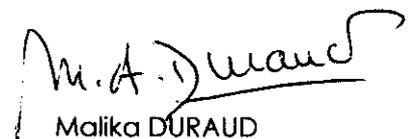
Si je dois être exclue de la CGT, que le Congrès impose à mon syndicat de procéder dans les règles en respectant mes droits de syndiquée, en me donnant la possibilité de me défendre !

Le Congrès doit aussi exiger que les statuts du syndicat UFCM-CGT de Paris 12 soient mis en conformité avec les statuts de la CGT aussi bien sur le fond que sur la forme.

A l'heure où la CGT se présente comme plus démocratique et toujours prête à défendre les droits des salariés, as-tu le droit de tolérer dans notre organisation des pratiques moyenâgeuses qui la salissent ?

Je me tiens à la disposition du Congrès et des congressistes pour tout renseignement et toute intervention qu'il souhaiterait obtenir.

Je te demande, bien évidemment de transmettre ce courrier et ses pièces jointes à l'ensemble des congressistes.


Malika DURAUD